

FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

SAISON 2025

POUR LES MEUBLES NON CLASSES

Période du 1er Janvier au 30 septembre 2025



SERVICE TAXE DE SEJOUR

Tél : 04 66 54 26 72

Nom de l'hébergeur :	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

Adresse du bien loué :	
Code Postal :	Commune :

Date du séjour du au	Tarif d'une nuit	%	%	Nbre Pers total	Nbre Pers imposées (hors exo)	X	Prix unitaire TS (**)	X	Nbre Nuit	Montant taxe de séjour (***)	=	Si la taxe de séjour a été perçue par un site de réservation, précisez lequel exonérés (airbnb, abritel, booking, etc...)				
												Nbre Pers	airbnb			
EXEMPLE	01/01/2025	08/01/2025	65 €	X	5,5%	X	4	X	0,89 €	X	2	X	7	12,46 €	2	airbnb
Séjour 1				X	5,5%	X		X								
Séjour 2				X	5,5%	X		X								
Séjour 3				X	5,5%	X		X								
Séjour 4				X	5,5%	X		X								
Séjour 5				X	5,5%	X		X								
Séjour 6				X	5,5%	X		X								
Séjour 7				X	5,5%	X		X								
Séjour 8				X	5,5%	X		X								
Séjour 9				X	5,5%	X		X								
Séjour 10				X	5,5%	X		X								

TOTAL €

Fait à : le :

Signature :

(*) le taux voté comprend la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental
 (**) Si le prix unitaire Taxe de Séjour est supérieur à 2,75€ €, le remplacer par le tarif plafond de 2,75 €
 (***) Montant de la taxe de séjour pour chaque séjour, le total est la somme déclarée au final

Chèque bancaire à l'ordre du : REGISSEUR TAXE DE SEJOUR et adressé à : Communauté Alès Agglomération
 Bâtiment ATOME Service taxe de séjour
 2 rue Michelet- BP 60249- 30105 Alès Cédex

DATE LIMITE DE REGLEMENT : LE 15 OCTOBRE 2025